



# Rivière Drôme la Commission locale de l'eau

## COMPTE RENDU

### BUREAU DE CLE Réunion du 13 janvier 2026

#### Saillans

#### **Membres présents :**

BAUDIN Pascal	CC Diois
BLANC Ludwig	SID
BOUTARIN Stéphane	Chambre agriculture 26
BREYNAT Philippe	OUGC
CHARMET Martine	Conseillère départementale
LEMERCIER Christophe	Mairie de Crest
LESPETS Pierre	Président de la CLE
LESAFFRE Nathalie	Département Drôme
PRINCIC Emmanuel	DDT Drôme
MATRON Jean-Pierre	OFB
PASCOLETTI Yvan	UNICEM
ROURE Stéphane	DDT Drôme
TRON Frédéric	SMRD
SIVADE Eve	Agence de l'eau

#### **Autres présents :**

CAILLET Christian	CCVD
CHEVALIER Elise	CCVD
ARNAUD David	Directeur SMRD
GREGOIRE Emmanuel	ADARII
PETITJEAN Claire	SMRD
PROUST Cédric	Animateur SAGE, SMRD

#### **Membres excusés :**

BRUNET DE LA CHARIE Gabrielle	ARS
CROZIER Gérard	CCVD, Président SMRD
GILLES Daniel	Conseiller départemental
MAGNON Gilles	CC Crestois
MATHIEU Roger	FRAPNA

## Ordre du jour :

1. Validation du compte rendu bureau CLE du 4/11/25
2. Révision du SAGE :
  - retour sur les consultations d'avis
  - partage des évolutions à envisager du projet de SAGE Drôme
  - préparation de la CLE plénière d'approbation du 3/02/26
3. Actualités et questions diverses

## Accueil

P. LESPETS introduit la séance en saluant l'ensemble des participants et présente les excusés du jour. En ce début de nouvelle année, il souhaite à toutes et tous une très bonne santé, ses vœux de paix et de validation de notre SAGE, félicitant chacun du travail réalisé.

### 1. Validation du compte-rendu du bureau CLE du 4 novembre 2025

C. LEMERCIER indique ne pas avoir reçu le projet de compte rendu.

C. CAILLET et E. CHEVALIER disent de même.

C. PROUST explique son envoi avec la première invitation faite par mail, ce que confirme l'ensemble des membres du Bureau. Certains ratés non expliqués semblent s'être produits dans les envois mails, alors que les listes de destinataires sont régulièrement vérifiées et mises à jour.

P. LESPETS se dit désolé de cela et demande s'il est possible de valider le compte rendu. C. LEMERCIER donne son accord. Aucune remarque n'étant émise, le compte rendu est validé à l'unanimité.

### 2. Révision du SAGE

C. PROUST rappelle la CLE plénière du 2 décembre ayant permis d'arbitrer les avis issus de la consultation officielle et expose certains points de blocages restants, posés par la Chambre d'agriculture (CA26) et l'UNICEM. Il informe le collectif du bureau de la CLE des temps d'échanges et des propositions d'évolution du SAGE qui s'en suivis. L'objectif de cette réunion est de partager cela, de débattre et d'acter propositions de réponses / réécriture du SAGE.

P. LESPETS précise la rencontre demandée par la Chambre d'agriculture et qui s'est organisée le 11 décembre, en présence des VP de la CLE et des représentants chambre, avec leur service technique. Il indique avoir voulu donner suite positive à cette demande, même hors cadre de la procédure, afin de rester dans l'écoute, le dialogue et trouver solutions.

C. PROUST propose de dérouler le diaporama pour expliquer et débattre point par point les demandes exprimées par la CA 26 et l'UNICEM.

#### a) Demandes exprimées par la Chambre d'agriculture (CA26)

Disposition 2A10 : Rappel disposition de mise en compatibilité qui vise l'intégration des zones humides (ZH) dans les documents d'urbanisme. Demande CA26 de dérogation pour les bâtiments agricoles, ne pouvant être systématiser. Accord trouvé d'ajouter : « possibilités de dérogations au régime d'inconstructibilité sont bien facultatives, laissées aux soins des services instructeurs du document d'urbanisme, et nécessairement circonstanciées ».

Disposition 4D2 : le conditionnement envisagé de pratiques agricoles vertueuses visant à l'infiltration à une évolution des attributions de volumes d'irrigation était vu comme une ligne rouge par la chambre (cf. CLE 2/12/25). La rencontre du 11/12 a permis de réexpliquer le fond (inciter, valoriser les pratiques

vertueuses) et l'intention, sans obligation, de s'interroger collectivement avec l'OUGC sur la possibilité de faire entrer des pratiques vertueuses favorisant l'infiltration dans le cadre de la conditionnalité à l'accès à de l'eau.

S. BOUTARIN et P. BREYNAT indique l'explication et la proposition de réécriture du SAGE en fonction, conformes à ce qui a été discuté ensemble.

C. CAILLET rappelle que la CCVD œuvre à la transition agricole et candidate au projet PSE (paiement pour services environnementaux). Il se dit chagriné que les collectivités soient mises de côté.

C. PROUST indique que ce n'est pas le cas ; les collectivités sont bien mentionnées comme maîtres d'ouvrage potentielles dans cette disposition.

P. LESPETS questionne les membres du bureau sur d'éventuelles réactions. En l'absence de remarque, il acte l'évolution d'écriture du SAGE qui sera donc soumise à la CLE plénière du 3/02/26 pour validation.

Disposition 4E1 : dispo d'action visant à l'amélioration de la connaissance des prélèvements, valable pour tous les usages, chacun devant fournir ce qui est prélevé : gestionnaire AEP, les industries, touriste et monde agricole qui devrait communiquer les règles de répartition des volumes.

La CA26 a demandé, voyant une forme d'injonction dans la rédaction et risque d'ingérence sur le fond, de ne pas avoir à donner de nouvelles données car déjà transmises à l'Etat.

La reformulation souhaitée n'amenait pas le même sens d'où des échanges pour trouver une bonne rédaction : renforcer lien et participation de la CLE au CODOR afin de mieux appréhender les modalités de répartition. La notion de communiquer régulièrement les informations a donc disparu mais les liens renforcés.

N. LESAFFRE demande en quoi la transmission des informations ne serait pas possible ? Trop compliqué ?

P. LESPETS répond avoir compris que les données étaient disponibles mais que cela nécessiterait des moyens supplémentaires pour les communiquer régulièrement. Sachant que l'idée n'était pas de faire de l'ingérence, c'est un pas intermédiaire qui a été trouvé avec le lien CLE/OUGC.

S. BOUTARIN confirme qu'il faut beaucoup de temps nécessaire pour transmettre les infos et donc des moyens pour récolter plus régulièrement ces données.

E. GREGOIRE explique en donnant son exemple d'un changement de compteur en cours qui nécessite de la saisie manuelle des données.

E. SIVADE comprend et indique que l'enjeu est que tout le monde reste dans la transparence des données pour éviter les fantasmes. Elle rappelle une présentation par Mathilde en CLE déjà réalisée et très appréciée.

F. TRON rappelle que la disposition concerne tout le monde, pas seulement le monde agricole.

E. SIVADE informe que l'AERMC finance désormais les CCI pour aller chercher les données auprès des industriels.

F. TRON rebondit pour le financement d'inventaires des prélèvements individuels.

E. SIVADE indique que ce n'est pas une bonne solution d'après le retour d'expérience du SAGE voisin présenté en bureau ; il y a nécessité de faire changer les règles.

P. LESPETS confirme que c'est un changement attendu au niveau national. Concernant la connaissance des prélèvements, il indique qu'on est bon sur notre territoire, en comparaison avec d'autres territoires qui ont présentés leur situation lors de la conférence des présidents de CLE ; ce travail partenarial et cette connaissance ne sont pas les mêmes partout.

Nouvelle rédaction de la D4E1 validée.

Disposition 4C1 : accompagnement et encadrement des stockages – disposition d'action, rien d'imposé.

L'enjeu est de relier les projets de stockage aux politiques agricoles du territoire portées par les collectivités. Face à la crainte de discriminer les projets qui ne rentreraient pas dans les PAT, la nouvelle rédaction proposée suite aux échanges avec la CA26 remplace la notion de contribution aux objectifs des PAT par une mention de liens mis en premier sur la liste de la justification du projet. Cette notion de lien est encore évasive et reste à construire ensemble via le PTGE notamment.

P. LESPETS résume la teneur des échanges, sa volonté de ne pas arrêter un cadre rigide, mais bien de poser les bases pour discuter sur le territoire notamment via PTGE. Remonter en tête de liste car enjeu fort dans la notion de territoire. Il indique ne pas avoir l'impression d'avoir gagné ou perdu quelque chose ; le territoire et l'eau doivent être vainqueurs.

C. CAILLET indique que la CCVD porte un projet de territoire ambitieux, un PAT d'excellence et une étude stockage avec la volonté de relier l'ensemble.

E. CHEVALIER confirme cette logique ; la stratégie CCVD porte bien l'ambition de stockage en lien avec le territoire.

P. BAUDIN rappelle qu'en 2020 le stockage n'était pas partagé ; Il y a bien eu évolution avec une acceptation du stockage, actée aujourd'hui sur la base des 4 axes sobriété-résilience-partage-stockage, nécessaires à l'acceptation sociale.

S. BOUTARIN acquiesce cette évolution mais tient à expliquer aussi les craintes, qui ont déclenché les besoins de reformulations. On est d'accord entre nous mais d'autres personnes seront autour de la table dans les années à venir et aussi autour de nous, et pourtant les écrits sont là et peuvent entraîner des interprétations différentes ; on avance tous ensemble mais avec des craintes.

F. TRON ne voit pas pourquoi les gens réinterpréteraient les choses si elles sont bien écrites.

P. LESPETS tempère car les discussions démontrent les craintes des interprétations, tout n'est pas soumis à interprétation mais quand même.

L. BLANC confirme, en citant des exemples déjà vécus, la crainte des évolutions réglementaires qui pourraient contraindre les exploitations.

E. SIVADE rappelle que c'est une disposition d'action et de gestion, c'est au territoire de s'en emparer ; pour elle le risque juridique est nul.

E. PRNCIC indique que le SAGE n'est pas écrit pour rien ; il est la traduction du consensus entre tous, ce qui n'est pas le cas partout dans la Drôme. Le SAGE pose les bases et appelle d'autres réflexions pour la suite ; pas réglementaire, pas ferme mais feuille de route actée.

C. PROUST comprend toute l'importance du poids des mots, les risques d'interprétation en rappelant le difficile équilibre de la rédaction à la croisée d'éléments technique / politique / réglementaire. Visiblement des mots restés crispants ; les échanges et les propositions de réécriture se sont faits en essayant de ne pas perdre le sens, qui est le résultat d'une expression du plus grand nombre. Nouvelle rédaction négociée de la D 4C1 validée par le bureau de CLE.

P. BAUDIN demande si les représentants du monde agricole sont OK avec ça et que l'on n'ait pas une douche froide lors de la CLE le 3 février.

S. BOUTARIN rassure en expliquant que la rédaction a bien été actée en amont en interne à la CA26.

P. LESPETS souhaite que le bureau présente cette réécriture à la CLE, que ce soit porté ensemble, et que l'on n'ait pas de mauvaises surprises le 03/02.

P. BAUDIN tient à revenir sur ce qui s'est passé à Alex le 2/12/26. Sans insister sur cette forme d'indigestion, il souhaite ne pas revivre cela, que quelqu'un ne sorte pas du bois au dernier moment.

P. LESPETS entend qu'il y a eu un peu de maladresse sur la forme de l'avis CA26 et sur certains propos en séance.

P. BREYNAT explique que le technicien CA26 a tout lu et ne sort pas n'importe quoi ; Il aurait par contre fallu en discuter avant.

P. LESPETS essaie de voir les choses positivement et qu'il est important ne pas reproduire les mêmes erreurs. Cette expérience difficile à vivre a été assez désagréable ; ça met du désordre que d'arriver au dernier moment avec une liste aussi longue dans un délai contraint. Aujourd'hui, il se réjouit de capitaliser sur cette expérience et souhaite que ce soit une chance pour le territoire de travailler de façon autre, de se parler un peu plus en amont d'arriver à trouver un accord même dans la difficulté. La nouvelle rédaction ne doit bloquer personne ; possibilité de s'en sortir pour que le territoire soit gagnant.

JP. MATRON appelle à la vigilance sur le point concernant les ZH, indiquant ne pas être en capacité de réagir aujourd'hui sur les nouvelles propositions.

P. LESPETS répond qu'à la CLE du 3 février, il sera compliqué de se donner encore du temps qui entrainerait une énième correction. Les réserves sont toujours possibles mais ne pas arriver en désordre lors de la CLE.

E. SIVADE propose de vérifier et d'anticiper d'éventuelles réactions auprès de Marion Langon pour l'OFB.

C. PROUST dit cela possible au niveau technique d'envisager cet échange sachant que les propositions seront portées lors de la CLE plénière.

#### b) Demandes exprimées par l'UNICEM

C. PROUST fait référence au courrier finalement reçu à l'issue de la CLE du 02/12. Il expose les remarques de l'UNICEM, les propositions de réponses techniques qui y ont été apportés par échange mail et les modifications du SAGE à discuter (cf. diaporama de présentation).

Dispositions 2A10 et 2DA11 : Assouplissement souhaitée de ces dispositions de mise en compatibilité qui vise l'intégration des zones humides (ZH) dans les documents d'urbanisme et les schémas de carrières (D. 2A10) et la préservation des ZH dans les projets d'aménagements (D. 2A11).

Crainte exprimée par UNICEM sur la notion de remblaiement qui pourrait bloquer les carrières en activité ou les projets de d'extension. Demande d'exclusion des carrières pour la D. 2A11.

Cette notion de non remblaiement n'apparaît pas dans la disposition D. 2A10 mais plutôt dans la D. 2A11 qui rappelle la loi / droit commun. 3 carrières sont seulement concernées par des ZH et la disposition ne touche que les nouveaux projets ; elle ne s'applique sur les activités existantes, ce qui signifie pas de blocage aux exploitations en cours

Pour des nouvelles extensions, là ça s'applique et c'est un rappel au droit commun : la demande d'exclusion demandée par UNICEM ne peut donc être envisagée, car le SAGE ne peut être moins disant. Alors la disposition rappelle l'application du principe éviter réduire compenser (ERC) que le pétitionnaire devra démontrer dans son dossier pour l'instruction par les services de l'Etat.

Pour la durée de suivi, la période de 30 ans n'étant pas complètement justifiée, il est proposé de revenir à une durée de 10 ans tel que prévu dans SDAGE et comprenant un bilan évaluation au terme des 10 ans pour définir s'il faut ou pas poursuivre le suivi.

S. ROURE s'interroge sur l'application possible de la disposition dans le cas d'un projet impactant une ZH mais en dessous des seuils : quelle application ? et pour ICPE ?

C. PROUST confirme que si un projet se trouve en dessous des seuils définis par la Loi, on a bien un trou dans la raquette : il n'y a pas d'application possible et le SAGE ne peut créer de droit nouveau.

~~F. TRON explique le problème de lien entre services de l'Etat, un dossier police de l'eau n'arrivant pas forcément sur le bureau instructeur ICPE.~~

F. TRON indique qu'un dossier ICPE soumis à Déclaration, n'arrive jamais sur le bureau d'un inspecteur ICPE. La procédure se fait via un formulaire de type CERFA et s'arrête en préfecture. De fait, si certains projets ont ou pourraient avoir des effets sur les milieux aquatiques, ils ne peuvent être instruits par le Service en charge de la Police de l'Eau

Y. PASCOLETTI revient sur la notion de non remblaiement particulièrement impactante pour les activités existantes. Il ne souhaiterait pas qu'une nouvelle réglementation vienne s'ajouter aux autorisations

existantes, éviter du droit contradictoire. Il se dit pas rassuré sur les explications apportées ; il peut y avoir des zones de flou dans les dossiers, souhait de les éviter, avoir plus de clarté et de garantie sur la possibilité de remblaiement prévu dans la restauration après exploitation.

C. PROUST confirme bien que la disposition 2A11 porte uniquement application aux nouveaux projets. Point confirmé par la DDT et UNICEM rassuré.

Y. PASCOLETTI souhaite une reformulation du terme « enjeux majeurs » employé pour éviter la confusion entre SRC et SAGE.

Il est acté que le terme enjeu majeur soit remplacé par priorité et durée de 10 ans.

M. CHARMET questionne ce que recouvre le terme de remblaiement.

Y. PASCOLETTI explique la complexité des procédures à suivre donnant l'exemple : 1,2 m de terre doivent être remise en place avec délocalisation des espèces quand les espèces se sont installées : création d'un habitat de substitution en remplacement de celui qui va être détruit et ce en dehors des périodes sensibles => génie écologique qui coûte cher.

Disposition 2A12 : demande que statut ZH prioritaire fasse objet de concertation avant validation  
Rappel que dispo de gestion, dont contenu issu PGSZH qui prévoit une fiche action spécifique dédiée à la concertation de nature à rassurer UNICEM.

Acté

Disposition 3B2 : préservation des ZS

Crainte de l'UNICEM sur la nécessité de maintien de zone non saturée qui risque de bloquer l'exploitation de la carrière de Loriol

En réponse technique, il est confirmé une erreur de cartographie basée sur d'anciennes données en ligne alors qu'un travail local plus fin s'est fait en 2018 par la CLE réduisant la zone de sauvegarde. La carrière de Loriol est donc non concernée ; la cartographie rectifiée et périmètre de ZS modifié ; Il n'y a plus de point de blocage sur Loriol.

E. SIVADE confirme et indique que l'AERMC va enlever ce zonage de son site internet.

Y. PASCOLETTI se dit rassuré au nom de l'UNICEM.

#### c) Point sur les avis issus de la consultation du Public

C. PROUST présente les premiers retours d'avis déposés, rappelant la fin officielle de la participation du public demain, 14 janvier 2026. A ce jour du bureau : 45 connexions, 16 avis déposés dont 9 positifs, 7 ne se prononce pas.

Les premières analyses rapides montrent des commentaires divers et variés : des félicitations, 2 avis et souhait de plus de com/sensibilisation et demande de moyens d'association d'éducation à l'environnement pour cela, demande aussi de ne pas prélever plus dans le karst Gervanne... rien qui semble nécessiter des reformulations du projet de SAGE, à ce jour.

P. LESPETS propose d'acter le travail de ce matin pour le présenter à la CLE le 3 février prochain.  
Validation à l'unanimité.

#### d) Préparation de la prochain CLE plénière du 3 février

C. PROUST expose les objectifs et le déroulé envisagé. Il s'agit d'une CLE d'importance qui doit débattre et voter pour une approbation définitive du nouveau SAGE Drôme. Un point sur les programmations d'actions est prévu : présentation du contrat eau et climat (CEC) et Ecodrôme (bilan et nouvelle programmation) + point d'actu sur état avancement PAPI. La presse sera conviée et un buffet est prévu.

### **3. Point d'informations / actualités**

P. LESPETS propose l'organisation d'un dernier Bureau de CLE le 3 mars dans l'idée de présenter les avancées du projet GGEMM, concernant la gouvernance de l'eau que suit les chercheurs qui sont observation de nos instances depuis plusieurs mois. Il informe le bureau de sollicitations sur le projet de

jumeau numérique porté par Biovallée ; une réunion d'échanges techniques est prévue ce jeudi 15 janvier, un retour d'info pourra être fait le 3 mars, mais sujet complexe qu'il faudra se donner le temps de discuter probablement après élection.  
Il remercie chacun et lève la séance à 12h15.